



## Divorce , vais je devoir l entretenir alors qu il m'a endettée

-----  
Par meryl32

Bonjour

Je compte divorcer la situation étant insoutenable psychologiquement ,et financièrement mon amri cumulant des achats, ne m aidant pas pour les factures et ne compte pas le faire ni travailler .

Mes questions,

Vais je devoir une fois que j aurais mon logement , en plus de payer ma " moitié " des factures du logement familial lui verser de quoi vivre et une fois l'audience passee.

Je or crise je l'ai relativement amère car déjà des dettes communes que je paie avec mon salaire et d autres se sont rajoutées parce qu il les ignore ou cache les courriers ...

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Quel est votre régime matrimonial ?

Pour les dettes vous êtes en général solidaire, il faudrait éplucher en détail.

Si ce sont des dettes de jeu par exemple, vous pourriez vous désolidariser.

Après le divorce il n'y a plus de devoir de secours.

Et pour qu'il obtienne une prestation compensatoire, il faut des arguments ("ne pas travailler" est insuffisant)

-----  
Par isernon

bonjour,

il faudra prouver que le mari de meryl32 a fait le choix volontaire de ne pas travailler.

voir ce lien sur la prestation compensatoire:

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760#:~:text=L'%C3%A9poux%20qui%20s'estime,de%20demander%20une%20prestation%20compensatoire.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760#:~:text=L'%C3%A9poux%20qui%20s'estime,de%20demander%20une%20prestation%20compensatoire.[/url]

salutations